



Mesdames, Messieurs

Comme dans de nombreuses communes de France ainsi que pour les restaurations collectives de l'Etat, le prestataire cantine de Saint-Nazaire permet, depuis des années, de choisir entre un menu avec ou sans viande.

Afin de faire ce choix, lors de l'inscription de votre enfant, il suffit de cocher la case sans viande sur la fiche d'inscription au service périscolaire.

Si vous souhaitez modifier ce choix dans l'année, il suffira de se rapprocher de la cantinière ou des services municipaux.

Lors de l'année scolaire, les menus sont affichés sur le tableau informatif devant l'école.

Pour distinguer les deux menus, rien de plus simple ! La partie sans viande est écrite en italique.

Si l'écriture est normale et qu'il n'y a qu'un choix pour l'entrée par exemple, c'est qu'elle est commune aux deux menus.

S'il y a deux écritures distinctes, la normale est pour le menu avec viande et en italique, sans viande.

En dehors de cette différence graphique, il est évident que la composition du menu vous aide à distinguer les deux plats.

Cordialement,

La mairie de Saint-Nazaire